

Lors d'une séance tenue le **7 mai 2024**, le Conseil municipal de la municipalité de **Sainte-Louise** a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 344-2024 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT LE ZONAGE ET LE PLAN D'URBANISME.

Ce projet de règlement modifiera le Règlement de zonage numéro 277-2016 et le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 275-2016 actuellement en vigueur dans la municipalité de Sainte-Louise afin d'assurer la concordance avec le Règlement numéro 01-2024 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet lequel permet d'autoriser la vente de matériel acéricole dans les affectation agricoles et agroforestières, de créer une nouvelle zone récréative et de modifier les limites des zones commerciales, mixtes, publiques et résidentielles.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SE TIENDRA
LE 4 JUIN 2024 À 19H00 AU 80, ROUTE DE LA STATION À SAINTE-LOUISE.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la municipalité de Sainte-Louise. Il s'agit de dispositions visant à modifier les usages permis dans les zones résidentielles (Ra), Mixtes (Mi), Publiques (P), Récréatives (Re), Commerciales (Ca), Industrielles (I) Agricoles (A), Îlots déstructurés (Ad1 et Ad2), Agroforestières (Af) et Forestières (F).

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de Sainte-Louise au 80, route de la Station.

Donné ce troisième (8^e) jour de mai 2024.

Mme Margot Rossignol
Directrice générale et greffière-trésorière